

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
Représentés : 07/64	CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
		à M. GUENION

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : CHANGEMENT PRESTATAIRE INFORMATIQUE - LOGICEL COMPTABILITE DELIB 18 CS
27-02-2023**

Devant les modifications constantes dues à l'évolution de la dématérialisation de la comptabilité publique (transfert documents entre le Syndicat Mixte et la Perception) il y a lieu de procéder à l'évolution du logiciel comptabilité.

Actuellement le prestataire JVS MAIRISTEM ne répond que partiellement à l'évolution souhaitée. Sur les conseils des Services du Centre des Finances Publiques de Fontenay le Comte, nous avons sollicité l'entreprise COSOLUCE.

Le montant du devis est de 1 794,00 € pour l'installation du logiciel et l'abonnement annuel est de 1 084,90 € révisable au 1^{er} janvier de chaque année, ce qui est un coût équivalent à la prestation actuelle.

Il apparait que ce prestataire informatique présenterait une prestation de service et un logiciel plus adapté aux fonctions requises pour assurer au maximum les demandes dues à l'évolution (CHORUS, M57 etc...).

Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :

- Signer le devis avec COSOLUCE comprenant :
 - Logiciel comptabilité – avec installation - reprise des données – mise en œuvre
 - Logiciel emprunt
 - Logiciel inventaire
 - Service assistance en ligne permanent
- Procéder à la résiliation des mêmes prestations avec JVS Mairistem

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER